

# FICHE DE MODALITÉS

## Codes de l'action et du DPS

- **Libellé : ENOGIA**
- **Action : ISIN FR0014004974**  
**Mnémono : ALENO**
- **DPS : ISIN FR001400J9B3**

## Calendrier indicatif de l'opération

**11 juillet** : Détermination du nombre de DPS sur la base du nombre d'actions ENOGIA enregistrées comptablement à la clôture de la séance

**12 juillet** : Détachement et attribution des DPS. Début de la période de cotation des DPS

**14 juillet** : Ouverture de la période de souscription

**21 juillet** : Fin de la période de cotation des DPS.

**25 juillet** : Fin de la période de souscription et d'exercice des DPS

**28 juillet** : Décision du conseil d'administration d'exercer éventuellement la clause d'extension et annonce des résultats de la souscription

**1<sup>er</sup> août** : Règlement livraison des actions nouvelles sur Euronext Growth Paris

## Cadre de l'opération

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) de ses actionnaires d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 3 992 084 €, pouvant être porté à 4 590 896€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension

## Modalités de souscription

Souscription des actions nouvelles réservée par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 11 juillet 2023 qui se verront attribuer des DPS le 12 juillet 2023.
- aux cessionnaires des DPS.

## Exercice des DPS

- Les DPS peuvent être utilisés en tout ou partie ou bien être cédés.
- Les DPS ne peuvent être exercés qu'à concurrence d'un nombre de droits préférentiels de souscription permettant la souscription d'un nombre entier d'actions.
- En cas de non exercice des DPS à la clôture de la période de souscription le 25 juillet 2023 inclus, ces derniers seront sans valeur et deviendront caducs.

**Parité** 2 DPS permettent de souscrire à 1 action nouvelle à titre irréductible au prix de 2 € par action.

**Prix de souscription** 2 €.

## Décote

- Décote faciale de 45,8 % par rapport au cours de clôture du 7 juillet 2023, à savoir 3,69 €.
- Décote de 36,04 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit, à savoir 3,13 €.

**Période de souscription** du 14 juillet 2023 au 25 juillet 2023.

## Engagements fermes de souscription

Les engagements fermes de souscription, d'un montant total de 2,7 M€, se répartissent de la façon suivante :

- 1500 K€ de la part de DUNA & Cie, société détenue par Eric Blanc-Garin et Yazid Sabeg ;
- 100 K€ de la part de SC EVRAL, société détenue par Antoine Lepilleur (ancien dirigeant d'une entreprise industrielle dans le secteur de l'agriculture) ;
- 950 K€ de la part des deux dirigeants d'ENOGIA, des actionnaires historiques et d'autres investisseurs ;
- 155 K€ de la part d'entrepreneurs de la Région SUD, Holding MVM (Stéphane Soto, 50K€), Unitel France (Kevin Polizzi, 50 K€), Upperside (Philippe Véran, 50 K€), Christophe Baralotto (5 K€).

**Engagements d'abstention de la Société** : 180 jours suivant la date du règlement-livraison des actions nouvelles.

**Cotation des actions** : le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles interviendront le 1<sup>er</sup> août 2023